

Biodéchets : ce qu'on doit jeter



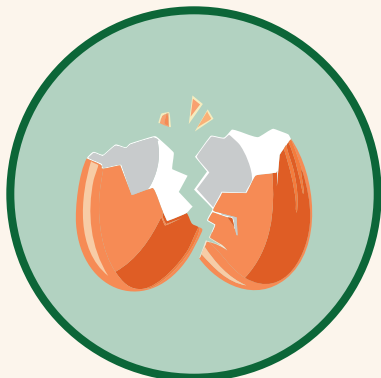
Épluchures de fruits
et de légumes



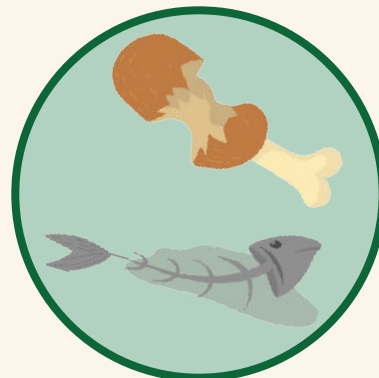
Restes de repas



Restes de viandes
cruées et cuites



Coquilles d'œufs



Os et arêtes
de poisson



Serviettes en papier
et essuie-tout



Thé et
marc de café



Pas d'emballage
ni de plastique
(sauf biodégradable)





Biodéchets : Les infos à retenir

- **Où se trouvent les bornes biodéchets ?**

Plusieurs bornes sont accessibles dans votre ville. Afin d'en connaître les emplacements, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie !

- **Quand seront-elles accessibles ?**

Les bornes sont placées depuis août 2026, mais celles-ci pourront être utilisées à partir du jeudi 1^{er} octobre 2026.

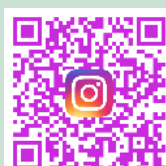
- **Comment transporter les biodéchets ?**

Le SMETOM-GEEODE met à disposition, pour ceux qui le souhaitent, des bioseaux pour le transport des biodéchets de chez vous à la borne. Pour en acquérir un, contactez-nous à l'adresse mail contact@smetom-geeode.fr

Retrouvez notre actualité :



site internet



Instagram



Facebook